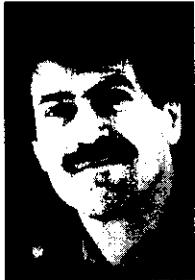


35 heures : Les vraies batailles

➤ Alain Lipietz



Une fois par mois, nos lecteurs retrouvent dans nos pages « Dialogues » la chronique d'Alain Lipietz. Chercheur au Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification (Cepremap), Alain Lipietz est aussi l'économiste des Verts et l'auteur de nombreux ouvrages dont, dernièrement, *La Société en sable* (La Découverte).

La réussite de la majorité plurielle va se jouer sur une grande question : le chômage. Et la guerre au chômage se gagnera ou se perdra sur une grande offensive : la réduction massive, rapide et générale du temps de travail, la « RTT ». Tous les autres fronts contribueront, mais secondairement. Il ne faut pas attendre grand-chose de la croissance : en 1997, elle fut exceptionnelle (+ 9 % dans l'industrie, d'octobre 96 à octobre 97) sans déclencher un courant d'embauches. De plus, la crise asiatique et le recul du dollar ne présagent rien de bon. Les emplois-jeunes joueront leur rôle s'ils sont l'amorce d'un tiers-secteur, étendu aux adultes : on peut en espérer plusieurs centaines de milliers d'emplois. Mais seule la RTT ouvrira des millions d'emplois.

Deux millions même, diagnostiquait jadis l'OFCE, partant de l'hypothèse des 35 heures appliquée à toute la population active. Et c'est bien là l'enjeu des batailles à venir : à qui s'appliquera la loi des 35 heures aujourd'hui en débat ? Il y a en fait deux lois, une tout de suite dont le seul effet immédiat sera l'incitation financière à la RTT avec embauches (le « bonus »), et la « loi-balai » de fin 1999 qui sera la vraie loi en vigueur au 1^{er} janvier 2000.

Le projet actuel donne cependant des indications. Echapperaient à la loi, du moins jusqu'en 2002, la fonction publique et les entreprises de moins de vingt salariés. En l'an 2002, la moitié du salariat ne serait pas concernée, pas plus que les travailleurs non-salariés. Résultat logique : l'OFCE ne prévoit plus « que » 700 000 emplois. Et la France des petites villes, où il n'y a aucune entreprise privée de plus de vingt salariés, ne verra pas passer la loi. Ne faisons pas la fine bouche : ce sera déjà ça, mais c'est trop peu. D'où les lignes de bataille qui s'esquissent, pour aujourd'hui et pour 1999. D'abord sur le champ d'application de la loi : il est inconcevable

que les postier(e)s, les infirmier(e)s, ne bénéficient pas de ce gain de temps libre (avec embauches à la clé), il est injuste que les travailleurs des petites entreprises, là où le travail est souvent le plus dur, en soient exclus. Le vrai problème se pose pour les entreprises de main-d'œuvre exposées à la concurrence internationale : la solution n'est pas de les « dispenser de RTT », mais de traiter leur cas. Par des réformes sur la taxe professionnelle et surtout sur l'assiette des cotisations sociales. Il est aberrant qu'une entreprise qui embauche paie de ce fait plus de

**« Il est temps
de dire
aujourd'hui
qui doit voir
son pouvoir
d'achat protégé,
et qui doit
un peu "cotiser" »**

cotisations sociales, alors qu'elle soulage les finances du système de protection sociale. C'est comme si une assurance-auto faisait payer un malus aux bons conducteurs ! L'élargissement de l'assiette des cotisations patronales à toute la valeur ajoutée éliminerait cette absurdité. Elle ferait de plus « payer les machines et les profits ». Mais il faut aller plus loin : coller un vrai malus aux entreprises qui ne descendent pas aux 35 heures... en cumulant les heures supplémentaires. Car il est possible, avec le volant des 130 heures supplémentaires autorisées, de rester à 39 heures presque toute l'année, en augmentant seu-

lement de 1,8 % la masse salariale. Il faut à tout le moins limiter ce contingent et augmenter les « malus ».

Et puis, il y a les fameuses « compensations ». J'ai toujours dit que le maintien du pouvoir d'achat ne devrait être garanti qu'aux bas et moyens salaires. Mes amis syndicalistes me répétaient : « Mais c'est diviser trop tôt les salariés ! Bien sûr que dans l'ultime négociation, on ne fera pas une affaire de la baisse des hauts salaires. » Eh bien, on y est, et on parle ici ou là d'une « modération salariale » d'un an ou deux. En clair : pas d'augmentation de salaires, donc baisse de quelques points du pouvoir d'achat... pour tout le monde ! N'est-il pas temps de dire aujourd'hui qui doit voir son pouvoir d'achat protégé, et qui doit un peu « cotiser » ? D'autant qu'une baisse de quelques points de salaire individuel est largement compensée par l'embauche d'un autre membre de la famille, dès lors que le chômage recule.

Enfin, la fameuse « annualisation ». Pour les patrons, ça veut dire le droit aux semaines démentielles en haute saison. Pour les militants aussi. Mais, j'ai pu le constater dans les débats, et les sondages le confirment, beaucoup de salariés jugent positivement l'annualisation ! Car pour eux, cela veut dire : bloquer la réduction du temps de travail en journées de congé, voire en semaines complètes, à l'abri des heures supplémentaires gratuites en fin de journée. Et pour les saisonniers, c'est l'espoir de contrats à durée indéterminée, même fortement modulés. Il y a là un champ de négociations, à condition qu'il soit fortement balisé par des horaires-limites hebdomadaires (pourquoi pas... à 39 heures ?). Et cela, dès la première loi. Et puis surtout, les 35 heures ne suffiront pas. Alors, tout de suite, il faut un super-bonus pour les 32 heures !